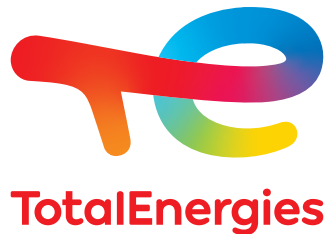


COMMUNICATION FINANCIÈRE

TotalEnergies Marketing Maroc

Résultats 2025



Société anonyme au capital de 448 000 000,00 MAD
Siège social: 146, boulevard Mohamed Zerktouni – 20 000 Casablanca
R.C. Casablanca numero 39 – IF 01085284

Avis de réunion

Valant avis de convocation des actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **TotalEnergies Marketing Maroc**, société anonyme au capital de 448.000.000 Dirhams et dont le siège social est situé au 146, boulevard Mohamed Zerktouni – 20 000 Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 39, (la « **Société** ») sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra au « Le Casablanca Hotel », situé au 19 Bd Moulay Rachid – Casablanca, Maroc le :

Mercredi 3 juin 2026 à 11h

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1** Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- 2** Affectation du résultat, fixation du dividende,
- 3** Approbation des conventions visées par le rapport spécial des commissaires aux comptes,
- 4** Renouvellement du mandat d'administrateurs,
- 5** Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes PwC,
- 6** Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes,
- 7** Pouvoirs pour les formalités.

Seuls les actionnaires titulaires de dix (10) actions au moins, et justifiant la qualité d'actionnaire par une attestation de blocage des actions conforme à l'article 130 de la loi 17-95 et émanant d'un organisme bancaire ou d'une société de bourse agréée, ont le droit de participer à l'assemblée générale ordinaire.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, sans qu'il ne soit nécessaire que ces derniers soient personnellement actionnaires. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières. Une formule de pouvoirs est à la disposition des actionnaires au siège social et sur le site internet de la Société www.totalenergies.com

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et amendée (la « Loi »), disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au siège social en recommandé avec accusé de réception à l'attention de la Directrice Juridique de TotalEnergies Marketing Maroc au 146, boulevard Mohamed Zerktouni – 20 000 Casablanca.

Dans le cas où aucune demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire n'est adressée de la part d'un actionnaire, le présent avis de réunion tiendra lieu d'avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire.

Les documents requis par la Loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

Le projet des résolutions qui seront soumis à cette assemblée tel qu'il est arrêté par le conseil d'administration se présente comme suit :

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux et les comptes consolidés de cet exercice comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, et qui se soldent par un bénéfice de **802 567 533,86 MAD**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 décembre 2025.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat, fixation du dividende

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, constate que le résultat de l'exercice 2025 fait ressortir un résultat net de **802 567 533,86 MAD**.

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **1 292 891 157,18 MAD**, compte tenu des réserves libres disponible au 31 décembre 2025 de **490 323 623,32 MAD** et du fait que la réserve légale a été intégralement dotée.

L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat proposée par le conseil d'administration dans les conditions suivantes :

	En MAD
Résultat net de l'exercice fiscal 2025	802 567 533,86
Dotation de la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2025	0,00
Réserves distribuables au 31.12.2025	490 323 623,32
Bénéfice distribuable	1 292 891 157,18
Dividendes à distribuer	802 547 200,00
Solde à reporter	490 343 957,18

Le dividende d'un montant global de **802 547 200,00 MAD** serait prélevé sur le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025. L'assemblée générale décide donc de :

- constater que le bénéfice distribuable s'élève **1 292 891 157,18 MAD**,
- constater que le nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice 2025 s'élève à 8.960.000 correspondant au nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2025 et fixer à **802 547 200,00 MAD** le montant total des dividendes à répartir entre les actionnaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit un dividende de **89,57 MAD** par action ouvrant droit à dividende du fait de leur date de jouissance,

- affecter le solde du bénéfice distribuable, d'un montant de **490 343 957,18 MAD**, au compte de « réserve libre »,
- fixer la date de mise en paiement au 29 juin 2026,
- dans l'hypothèse où la date de mise en paiement, telle que proposée ci-avant, ne serait pas conforme à la réglementation marocaine sur les marchés de capitaux en cas de force majeure, déléguer au conseil d'administration de fixer la date de mise en paiement, et
- de manière générale, que le paiement soit fait avant le 30 septembre 2026.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions visées par le rapport spécial des commissaires aux comptes

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au sens de l'article 56 de la loi 17-95 sur la société anonyme, et approuve l'ensemble des opérations et conventions visées dans ce rapport.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateurs

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, renouvelle pour une durée de deux (2) ans expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027, le mandat des administrateurs ci-après :

- Zahid International FZE,
- M. Zayd Mohamed Zahid,
- M. Mohammed Fikrat, et
- Mme. Leila Taleb.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes PwC

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes PwC, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de nommer le cabinet Expertum, en qualité de Commissaire aux comptes, pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités légales

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes ou d'un exemplaire signé de la présente décision pour effectuer les formalités de dépôt et de publication légale.

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

BILAN ACTIF

ACTIF	En dirhams			Au 31/12/2024 Net
	Brut	Au 31/12/2025 Amortissements et Provisions	Net	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS [A]	140.559.999,98	95.498.000,00	45.061.999,98	52.273.999,98
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	140.559.999,98	95.498.000,00	45.061.999,98	52.273.999,98
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES [B]	134.010.263,70	37.923.192,75	96.087.070,95	90.711.295,31
Immobilisations en Recherche et Dev.				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	47.855.426,35	37.923.192,75	9.932.233,60	4.556.457,96
Fonds commercial	86.154.837,35		86.154.837,35	86.154.837,35
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES [C]	5.437.444.270,90	3.197.718.130,90	2.239.726.140,00	2.214.812.884,40
Terrains	114.620.519,32		114.620.519,32	114.769.246,60
Constructions	1.072.303.263,32	540.138.822,97	532.164.440,35	536.193.299,14
Installations techniques, matériel et outillage	3.854.070.888,12	2.522.777.253,93	1.331.293.634,19	1.334.462.111,44
Matériel de transport	10.489.665,11	9.484.065,11	1.005.600,00	658.740,14
Mobilier, Mat. de bureau, Aménagement divers	155.568.427,43	125.317.988,89	30.250.438,54	29.919.242,93
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	230.391.507,60		230.391.507,60	198.810.244,15
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES [D]	250.572.291,85	25.515.395,26	225.056.896,59	210.000.496,36
Prêts immobilisés	9.450.243,00		9.450.243,00	9.450.243,00
Autres créances financières	990.555,78		990.555,78	945.555,78
Titres de participation	240.131.493,07	25.515.395,26	214.616.097,81	199.604.697,58
Autres titres immobilisés				
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF [E]				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentations des dettes financières				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	5.962.586.826,43	3.356.654.718,91	2.605.932.107,52	2.567.798.676,05
STOCKS [F]	1.306.097.380,29	1.676.719,32	1.304.420.660,97	1.170.251.124,84
Marchandises	1.160.191.019,33		1.160.191.019,33	994.505.922,25
Matières et fournitures consommables	116.018.905,52		116.018.905,52	126.363.606,73
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels				
Produits finis	29.887.455,44	1.676.719,32	28.210.736,12	49.381.595,86
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT [G]	2.643.753.892,25	299.357.013,66	2.344.396.878,59	2.679.738.130,16
Fournis, débiteurs, avances et acomptes	150.000.000,00		150.000.000,00	190.000.000,00
Clients et comptes rattachés	2.059.674.155,56	299.357.013,66	1.760.317.141,90	2.053.288.629,23
Personnel	8.157.837,33		8.157.837,33	7.157.629,42
État	360.015.870,53		360.015.870,53	386.286.532,62
Comptes d'associés				
Autres débiteurs	40.713.899,54		40.713.899,54	40.098.466,71
Comptes de régularisation- Actif	25.192.129,29		25.192.129,29	2.906.872,18
TITRES VALEURS DE PLACEMENT [H]				
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF [I]				
Éléments circulants	1.979.761,31		1.979.761,31	2.563.550,75
TOTAL II (F+G+H+I)	3.951.831.033,85	301.033.732,98	3.650.797.300,87	3.852.552.805,75
TRÉSORERIE-ACTIF	998.218.604,56		998.218.604,56	1.402.976.634,40
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, T.G et C.C.P	998.178.805,41		998.178.805,41	1.402.963.735,89
Caisse, Régie d'avances et accreditifs	39.799,15		39.799,15	12.898,51
TOTAL III	998.218.604,56		998.218.604,56	1.402.976.634,40
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	10.912.636.464,84	3.657.688.451,89	7.254.948.012,95	7.823.328.116,20

BILAN PASSIF

PASSIF	En dirhams	
	AU 31/12/2025	AU 31/12/2024
CAPITAUX PROPRES (A)	1.785.691.157,18	2.595.923.623,32
Capital social ou personnel ⁽¹⁾	448.000.000,00	448.000.000,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
• Capital appelé	448.000.000,00	448.000.000,00
• Dont versé	448.000.000,00	448.000.000,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	44.800.000,00	44.800.000,00
Autres réserves	490.323.623,32	1.258.505.440,82
Report à nouveau ⁽²⁾		
Résultat en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice ⁽²⁾	802.567.533,86	844.618.182,50
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	1.785.691.157,18	2.595.923.623,32
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)		
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	697.186.278,48	697.106.199,43
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	697.186.278,48	697.106.199,43
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	100.971.241,01	101.920.929,18
Provisions pour risques	44.202.791,36	42.292.143,32
Provisions pour charges	56.768.449,65	59.628.785,86
ÉCARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	2.583.848.676,67	3.394.950.751,93
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	4.653.034.210,80	4.402.837.051,51
Fournisseurs et comptes rattachés	4.323.706.420,13	3.404.596.143,43
Clients créditeurs, avances et acomptes	43.308.256,59	42.565.475,43
Personnel	61.421.340,80	62.338.883,03
Organismes sociaux	17.032.585,78	18.889.653,58
État	195.833.417,44	353.925.290,11
Comptes d'associés		
Autres créanciers	2.520.139,92	516.710.361,88
Comptes de régularisation passif	9.212.050,14	3.811.244,05
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	1.979.761,31	2.563.550,75
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (Éléments circulants) (H)	16.085.364,17	22.976.762,01
TOTAL II (F+G+H)	4.671.099.336,28	4.428.377.364,27
TRÉSORERIE PASSIF		
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques de régularisation	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	7.254.948.012,95	7.823.328.116,20

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+) ; déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

DÉSIGNATION	OPÉRATIONS		Au 31/12/2025 3 = 2 + 1	Au 31/12/2024 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
I PRODUITS D'EXPLOITATION	19.336.710.503,52		19.336.710.503,52	20.909.935.556,16
Ventes de marchandises (en l'État)	17.073.420.608,58		17.073.420.608,58	18.194.103.791,28
Ventes de biens et services produits	187.838.702,44		187.838.702,44	153.922.230,80
CHIFFRES D'AFFAIRES	17.261.259.311,02		17.261.259.311,02	18.348.026.022,08
Variation de stocks de produits ⁽¹⁾	-21.038.697,37		-21.038.697,37	-14.517.560,38
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	29.042.926,78		29.042.926,78	21.448.521,58
Subventions d'exploitation	1.946.591.559,28		1.946.591.559,28	2.478.698.314,02
Autres produits d'exploitation	23.515.723,98		23.515.723,98	13.366.590,24
Reprises d'exploitation : transferts de charges	97.339.679,83		97.339.679,83	62.913.668,62
TOTAL I	19.336.710.503,52		19.336.710.503,52	20.909.935.556,16
II CHARGES D'EXPLOITATION	18.072.079.690,97		18.072.079.690,97	19.577.263.679,48
Achats revendus ⁽²⁾ de marchandises	16.350.755.238,47		16.350.755.238,47	17.959.659.996,04
Achats consommés ⁽²⁾ de matières et fournitures	289.074.101,47		289.074.101,47	257.765.345,90
Autres charges externes	717.992.624,68		717.992.624,68	695.974.276,92
Impôts et taxes	10.945.328,80		10.945.328,80	8.588.716,30
Charges de personnel	258.092.611,06		258.092.611,06	262.549.018,35
Autres charges d'exploitation	3.884.728,06		3.884.728,06	2.701.640,09
Dotations d'exploitation	441.335.058,43		441.335.058,43	390.024.685,88
TOTAL II	18.072.079.690,97		18.072.079.690,97	19.577.263.679,48
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1.264.630.812,55		1.264.630.812,55	1.332.671.876,68
IV PRODUITS FINANCIERS	135.910.147,35		135.910.147,35	124.992.536,40
Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés	76.382.561,89		76.382.561,89	78.999.549,83
Gains de change	56.913.049,93		56.913.049,93	37.403.356,42
Intérêts et autres produits financiers	50.984,78		50.984,78	260.698,06
Reprises financières : transfert charges	2.563.550,75		2.563.550,75	8.328.932,09
TOTAL IV	135.910.147,35		135.910.147,35	124.992.536,40
V CHARGES FINANCIÈRES	110.036.303,88		110.036.303,88	90.491.584,01
Charges d'intérêts	49.482.537,57		49.482.537,57	64.625.676,31
Pertes de change	55.585.405,23		55.585.405,23	20.307.921,92
Autres charges financières				
Dotations financières	4.968.361,08		4.968.361,08	5.557.985,78
TOTAL V	110.036.303,88		110.036.303,88	90.491.584,01
RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)	25.873.843,47		25.873.843,47	34.500.952,39
RÉSULTAT COURANT (III+VI)	1.290.504.656,02		1.290.504.656,02	1.367.172.829,07
VIII PRODUITS NON COURANTS	98.241.877,27		98.241.877,27	13.345.312,61
Produits des cessions d'immobilisations	66.682.388,32		66.682.388,32	11.176.972,10
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	4.163.380,63		4.163.380,63	168.340,51
Reprises non courantes ; transferts de charges	27.396.108,32		27.396.108,32	2.000.000,00
TOTAL VIII	98.241.877,27		98.241.877,27	13.345.312,61
IX CHARGES NON COURANTES	141.306.347,43		141.306.347,43	69.710.908,18
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	5.544.814,90		5.544.814,90	52.500,00
Subventions accordées	0		0	0
Autres charges non courantes	106.454.776,17		106.454.776,17	61.914.408,18
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	29.306.756,36		29.306.756,36	7.744.000,00
TOTAL IX	141.306.347,43		141.306.347,43	69.710.908,18
X RÉSULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-43.064.470,16		-43.064.470,16	-56.365.595,57
XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)	1.247.440.185,86		1.247.440.185,86	1.310.807.233,50
XII IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	427.922.490,00	16.950.162,00	444.872.652,00	466.189.051,00
XIII RÉSULTAT NET (XI-XII)	819.517.695,86	-16.950.162,00	802.567.533,86	844.618.182,50
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	19.570.862.528,14		19.570.862.528,14	21.048.273.405,17
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	18.751.344.832,28		18.768.294.994,28	20.203.655.222,67
XVI RÉSULTAT NET (total des produits-total des charges)	819.517.695,86		802.567.533,86	844.618.182,50

(1) Variation de stock : stock final - stock initial: Augmentation (+) ; Diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés : Achats - variation de stock

Aux Actionnaires de la société
TotalEnergies Marketing Maroc S.A
146 BD MOHAMMED ZERKTOUNI,
20060 - Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025**

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société TotalEnergies Marketing Maroc S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1785 691 157,18 MAD dont un bénéfice net de 802 567 533,86 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société TotalEnergies Marketing Maroc S.A au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Provision pour dépréciation des créances clients :

Risque identifié	Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
<p>Les créances clients, représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Une provision est comptabilisée dans les comptes de la société afin de couvrir le risque de dépréciation de ces créances.</p> <p>Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), les créances sont inscrites pour leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation en fonction de l'antériorité de ces créances. L'évaluation du caractère recouvrable de cet actif repose sur l'appréciation du management du risque de recouvrement relatif à chaque créance. L'estimation de la valeur recouvrable des créances requiert ainsi l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer.</p> <p>Les provisions pour dépréciation des créances clients constituent un point clé de l'audit dans la mesure où le montant de cette provision est sensible aux estimations et aux hypothèses retenues par la Direction.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance du processus d'identification et d'évaluation de la provision pour dépréciation des créances, notamment en procédant à des entretiens avec la direction de la société ; Examiner la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ; Apprécier les hypothèses de la direction en examinant les conditions des contrats et des accords, les informations historiques, les données de tiers et les informations externes, ainsi que les événements subséquents ; Examiner les informations communiquées sur les provisions pour dépréciation des créances clients dans l'ETIC.

Provision pour risques significatifs, et passifs éventuels

Risque identifié	Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
<p>La société est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne les risques sociaux et réglementaires.</p> <p>Les provisions pour risques constituent un point clé de notre audit compte tenu de la diversité des risques auxquels la société est exposée et du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ces risques et des montants comptabilisés en provisions, tel qu'exposés dans l'état B15 « Passifs éventuels » de l'ETIC et du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner les procédures mises en oeuvre par la société afin de recenser les risques auxquels elle est exposée et à nous faire confirmer par les conseils externes de la société notre compréhension des litiges et réclamations ; Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction juridique, de la documentation correspondante et évaluer leur cohérence avec les réponses aux confirmations externes ;

<ul style="list-style-type: none"> Apprécier les principaux risques identifiés et examiner le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction, pour estimer le montant des provisions comptabilisées ; Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces passifs éventuels présentés dans l'état B15 « Passifs éventuels » de l'ETIC.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 relative à la Société Anonyme, telle que modifiée et complétée, nous vous informons que la société TotalEnergies Marketing Maroc S.A a procédé au cours de l'exercice 2025 à l'acquisition de 50% de la société Global Skyfuel Solutions pour un montant de 18 MMAD.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux comptes



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025 (Référentiel IFRS)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de Dirhams)

ACTIF	Décembre 2025	Décembre 2024
ACTIFS NON COURANTS		
Écart d'acquisition	86.155	86.155
Immobilisations incorporelles	8.298	3.388
Immobilisations corporelles	2.356.033	2.235.744
Immobilisations en droit d'usage	614.966	523.176
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	185.890	176.114
Autres actifs financiers	130.434	112.641
Impôts différés	30.617	24.173
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	3.412.393	3.161.391
Actifs courants		
Stocks	1.327.499	1.193.482
Clients et comptes rattachés	1.662.408	1.763.383
Autres créances	679.308	702.266
Autres Actifs financiers courants	0	16.546
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.176.535	1.789.312
TOTAL ACTIFS COURANTS	4.845.750	5.464.989
Total actif	8.258.143	8.626.380

PASSIF

Décembre 2025

Décembre 2024

CAPITAUX PROPRES	Décembre 2025	Décembre 2024
Capital	448.000	448.000
Primes et réserves consolidées	1.550.977	2.312.630
Écarts de conversion	(14.312)	(14.861)
Total des capitaux propres – part du Groupe	1.984.665	2.745.769
Intérêts ne conférant pas le contrôle		
Total des capitaux propres	1.984.665	2.745.769
PASSIFS NON COURANTS		
Engagements envers le personnel	36.563	36.012
Provisions et autres passifs non courants	225.062	222.880
Dettes financières non courantes	514.346	488.198
Total passifs non courants	803.471	747.090
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	4.065.122	3.204.855
Autres créditeurs et dettes diverses	961.139	1.123.783
Dettes financières courantes	373.609	754.744
Autres passifs financiers courants	6.478	0
Provisions et autres passifs courants	63.660	50.139
TOTAL PASSIFS COURANTS	5.470.007	5.133.521
Total passif et capitaux propres	8.258.143	8.626.380

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers de Dirhams)

	Décembre 2025	Décembre 2024
Ventes de produits de l'activité	14.981.996	16.628.809
Ventes de prestations de service	144.708	123.033
CHIFFRE D'AFFAIRES	15.126.704	16.751.842
Achats, nets de variation de stocks	(12.364.480)	(13.939.904)
Charges d'exploitation	(1.111.708)	(1.109.778)
Dotations aux amortissements	(345.774)	(340.730)
Autres produits	176.906	51.659
Autres charges	(141.935)	(72.789)
Résultat opérationnel	1.339.712	1.340.300
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	16.579	1.955
Coût de l'endettement financier brut	(56.063)	(62.646)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	(39.484)	(60.691)
Autres produits financiers	59.815	114.073
Autres charges financières	(102.951)	(20.314)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	1.257.093	1.373.368
Quote-part du résultat net dans les entreprises associées	61.776	55.945
Impôts sur les résultats	(467.785)	(495.118)
Résultat net de l'ensemble consolidé	851.083	934.195
Part du Groupe	851.083	934.195
Résultat net par action (en Dirhams)	95	104
Résultat net dilué par action (en Dirhams)	95	104

TotalEnergies Marketing Maroc (TEMM) réalise un résultat net social de 803 millions MAD et un résultat net consolidé de 851 millions MAD au 31 décembre 2025.

En 2025, les résultats de TotalEnergies Marketing Maroc ont été soutenus par une bonne dynamique des ventes, dans un contexte de marché favorable.

Le rapport financier au 31 décembre 2025 est publié sur le site web de la société TotalEnergies Marketing Maroc : <https://totalenergies.ma/totalenergies-au-maroc/espace-actionnaires/informations-reglementees>

Aux Actionnaires de la société
TotalEnergies Marketing Maroc S.A
146 BD MOHAMMED ZERKTOUNI,
20060 - Casablanca

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société TotalEnergies Marketing Maroc S.A et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidés de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 984 665 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 851 083 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Provision pour dépréciation des créances clients :

Risque identifié	Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
<p>Les créances clients, représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Une provision est comptabilisée dans les comptes consolidés du groupe afin de couvrir le risque de dépréciation de ces créances.</p> <p>Comme indiqué de la note 18 « créances clients et autres débiteurs » des notes annexes, les créances sont inscrites pour leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation en fonction de l'antériorité de ces créances. L'évaluation du caractère recouvrable de cet actif repose sur l'appréciation du management du risque de recouvrement relatif à chaque créance. L'estimation de la valeur recouvrable des créances requiert ainsi l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer.</p> <p>Les provisions pour dépréciation des créances clients constituent un point clé de l'audit dans la mesure où le montant de cette provision est sensible aux estimations et aux hypothèses retenues par la Direction.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance du processus d'identification et d'évaluation de la provision pour dépréciation des créances, notamment en procédant à des entretiens avec la direction ; Examiner la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ; Apprécier les hypothèses de la direction en examinant les conditions des contrats et des accords, les informations historiques, les données de tiers et les informations externes, ainsi que les événements subséquents ; Examiner les informations communiquées sur les provisions pour dépréciation des créances clients dans les notes annexes.

Provision pour risques significatifs, et passifs éventuels

Risque identifié	Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
<p>Le groupe est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne les risques sociaux et réglementaires.</p> <p>Les provisions pour risques constituent un point clé de notre audit compte tenu de la diversité des risques auxquels le groupe est exposée et du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ces risques et des montants comptabilisés en provisions, tel qu'exposés dans l'état « Passifs éventuels » des notes annexes des états de synthèse et du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner les procédures mises en œuvre par le groupe afin de recenser les risques auxquels elle est exposée et à nous faire confirmer par les conseils externes du groupe notre compréhension des litiges et réclamations ; Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction juridique, de la documentation correspondante et évaluer leur cohérence avec les réponses aux confirmations externes ;

	<ul style="list-style-type: none"> Apprécier les principaux risques identifiés et examiner le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction, pour estimer le montant des provisions comptabilisées ; Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces passifs éventuels présentés dans la note annexe « Passifs éventuels » des états financiers.
--	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

